Référentiel de compétences et référentiel d'évaluation

Projet de certification au répertoire spécifique, version 1 du 22/11/2026. Certificateur : Robert BRUNON EI (nom commercial VERIDIAN), 20 route de Brindas, 69630 Chaponost, SIRET 980 837 660 00029, déclaration d'activité 84692768469.

1. Identification

Rubrique	Contenu
Intitulé	Concevoir et piloter des processus de travail assistés par l'intelligence artificielle générative, sous contrôle humain
Typologie RS	Certification de compétences transversales
Public visé	Dirigeants, salariés et indépendants de petites entreprises, d'associations et de services administratifs qui exécutent ou organisent des tâches administratives, commerciales, documentaires ou de suivi client récurrentes
Prérequis	Exercer ou avoir exercé une activité professionnelle comportant de telles tâches ; utiliser couramment un poste informatique, une messagerie et un tableur ; disposer, pour l'épreuve, d'un accès à un outil d'IA générative (abonnement personnel ou de l'entreprise). Aucune compétence en programmation n'est requise.
Vérification des prérequis	Questionnaire d'inscription (pièce 04a) et entretien de positionnement
Voies d'accès	Formation à vocation certifiante (présentiel, distanciel synchrone ou mixte) ; candidature directe avec expérience équivalente
Durée de validité	Sans limite ; la certification atteste une maîtrise à la date de l'épreuve

2. Contexte et finalité

L'IA générative se diffuse dans les petites structures sans méthode : copier-coller dans des outils grand public, données de clients exposées, productions non vérifiées envoyées telles quelles, coûts d'abonnement et de consommation non suivis. La certification atteste qu'un professionnel sait faire l'inverse : choisir les tâches qui s'y prêtent, faire produire l'outil à partir des règles de son entreprise, le relier proprement aux outils existants, et garder la décision et la vérification humaines. Elle vise la sécurisation et le développement du parcours des actifs dont le poste est transformé par l'automatisation (fiche pratique 23 du Vademecum, transition numérique).

3. Compétences et évaluation

Modalités (détail au § 4) : **E1** dossier de processus réalisé sur une situation réelle de travail ; **E2** démonstration commentée devant le jury ; **E3** entretien avec le jury ; **E4** étude de cas de contrôle.

N°	Compétence	Modalité	Critères d'évaluation (qualité attendue : indicateurs observables)
C1	Analyser une tâche professionnelle récurrente (volume, étapes, données utilisées, risques, coût actuel) afin de décider si, et pour quelles	E1, E3	**Analyse fondée** : la fiche d'analyse décrit au moins la fréquence, la durée actuelle, les étapes et les données de la tâche. **Décision argumentée** : chaque étape est classée (automatisable, assistée, humaine) avec une

N°	Compétence	Modalité	Critères d'évaluation (qualité attendue : indicateurs observables)
	étapes, l'IA générative peut l'assister, en conservant à l'humain les décisions qui engagent l'entreprise		justification ; au moins une étape est explicitement laissée à l'humain avec la raison. **Gain mesurable** : un indicateur de réussite chiffré et sa méthode de mesure sont fixés avant la mise en œuvre.
C2	Rédiger des consignes structurées et constituer les documents de référence de l'entreprise (modèles, règles, exemples, ton) afin que l'outil d'IA produise un résultat conforme sans reprise importante	E1, E2	**Consigne complète** : rôle, objectif, données d'entrée, format de sortie, contraintes et interdits sont explicites. **Ancrage** : la consigne s'appuie sur au moins un document de référence de l'entreprise, nommé. **Reproductibilité** : lancée trois fois devant le jury sur des entrées différentes, la consigne donne trois résultats conformes au format attendu.
C3	Relier l'outil d'IA aux outils de l'entreprise (messagerie, agenda, tableur, logiciel de gestion, site) par le mode d'intégration adapté, en appliquant les droits minimaux, afin d'automatiser une partie du processus sans exposer d'identifiants	E1, E2	**Mode justifié** : le choix entre navigateur, connecteur ou ligne de commande est argumenté (fiabilité, coût, sécurité). **Droits minimaux** : le schéma liste chaque accès accordé et sa portée ; aucun accès en écriture n'est accordé sans nécessité justifiée. **Secrets protégés** : aucun identifiant, mot de passe ou clé n'apparaît dans les consignes, les captures ou les échanges ; la révocation d'un accès est démontrée ou décrite.
C4	Organiser les points de contrôle humain et vérifier les productions de l'IA contre leurs sources, afin d'empêcher la diffusion d'une erreur, d'une information inventée ou d'un engagement non validé	E1, E2, E4	**Points de contrôle définis** : le processus fixe qui valide, à quelle étape et avant quelle action irréversible (envoi, publication, paiement, modification de données). **Vérification effective** : dans E4, le candidat repère au moins 4 des 5 anomalies volontaires d'une production (chiffre faux, source inventée, engagement non autorisé, donnée personnelle exposée, consigne non respectée) et indique pour chacune la source qui la contredit. **Traçabilité** : un journal de contrôle daté est tenu pour la mise en œuvre réelle (E1).
C5	Assurer la conformité du processus au droit applicable (protection des données personnelles, règlement européen sur l'IA, secret des affaires, droits d'auteur) en identifiant les données traitées et en documentant les usages, afin de protéger l'entreprise, ses clients et ses salariés	E1, E3, E4	**Données identifiées** : la fiche liste les catégories de données traitées, leur base légale et l'outil qui les reçoit. **Mesures adaptées** : pseudonymisation, exclusion des données sensibles ou choix d'un outil aux conditions contractuelles adaptées, selon le cas. **Transparence** : le candidat explique en entretien quand l'usage de l'IA doit être signalé au destinataire et la mention retenue.
C6	Concevoir le processus et ses productions pour qu'ils soient accessibles aux personnes en situation de handicap (collègues, clients), en mobilisant les fonctions d'accessibilité des outils, afin qu'aucun utilisateur ne soit exclu par l'automatisation	E1, E3	**Accessibilité des productions** : les documents produits respectent au moins la structure de titres, les alternatives textuelles des images et un contraste lisible. **Adaptation** : le candidat propose une adaptation du processus pour au moins une situation de handicap (visuel, auditif, moteur, cognitif ou troubles « dys »), par exemple la dictée vocale, la synthèse vocale ou un document en facile à lire et à comprendre.
C7	Dimensionner le processus au plus sobre (mode d'intégration, modèle, volume de traitements) et suivre sa consommation et son coût, afin de limiter son empreinte environnementale et budgétaire	E1, E3	**Choix sobre** : le candidat compare au moins deux options et retient la moins consommatrice qui atteint l'objectif. **Suivi** : le coût mensuel estimé et la consommation (abonnement, volume de requêtes) sont chiffrés, avec un seuil d'alerte.
C8	Documenter, transmettre et faire évoluer le processus (procédure écrite, indicateur de suivi, retour	E1, E2, E3	**Procédure reprenable** : un membre du jury suit la procédure écrite et identifie sans aide l'étape suivante. **Bilan mesuré** : l'indicateur fixé en C1

N°	Compétence	Modalité	Critères d'évaluation (qualité attendue : indicateurs observables)
	des utilisateurs), en veillant à son effet sur la charge et les conditions de travail, afin qu'il reste maîtrisé, reprenable par un collègue et soutenable pour l'équipe		est mesuré après mise en œuvre (avant et après, avec dates). **Conditions de travail** : le candidat identifie un effet du processus sur la charge, l'autonomie ou la relation de travail des personnes concernées et la mesure prise (formation d'un collègue, maintien d'une tâche humaine, droit de reprendre la main).

Correspondance avec les exigences du décret du 6 juin 2025 : transition numérique (objet même de la certification, C1 à C8), transition écologique (C7), santé et sécurité au travail (C8, charge et conditions de travail ; C4, maîtrise humaine), situations de handicap et accessibilité (C6), contraintes légales (C5).

4. Modalités d'évaluation

Épreuve	Contenu	Durée	Compétences
E1 Dossier de processus	Le candidat conçoit et met en œuvre un processus assisté par IA sur une tâche réelle de son activité (ou, si l'entreprise l'interdit, sur un cas réaliste fourni par le certificateur). Il remet au moins 5 jours ouvrés avant le jury : fiche d'analyse, consignes et documents de référence, schéma des accès, journal de contrôle d'au moins 5 exécutions réelles datées, procédure écrite, bilan chiffré. 10 à 20 pages.	Travail personnel, sur 2 à 8 semaines	C1 à C8
E2 Démonstration commentée	Le candidat exécute son processus devant le jury sur des entrées choisies par le jury, commente les points de contrôle et corrige en direct une production défaillante.	30 min	C2, C3, C4, C8
E3 Entretien	Questions du jury sur le dossier et la démonstration : choix, risques, conformité, accessibilité, sobriété, effets sur le travail.	20 min	C1, C5, C6, C7, C8
E4 Étude de cas de contrôle	Écrite, individuelle, sans outil d'IA : une production d'IA réaliste contenant 5 anomalies volontaires et ses sources ; le candidat les repère, les justifie et rédige la correction. Sujets renouvelés à chaque session.	45 min	C4, C5

Résultat : chaque compétence est déclarée **acquise** ou **non acquise** par le jury au regard de tous ses critères. La certification est délivrée quand les huit compétences sont acquises. Une compétence non acquise peut être représentée une fois, dans les 12 mois, sans repasser les compétences acquises (règlement, pièce 03).

Les épreuves se déroulent en présentiel ou à distance en visioconférence avec caméra, sous la surveillance d'un membre du jury ; E4 n'est jamais réalisée sans surveillance.